L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS MARDI MATIN, 4 AVRIL 1876. 49me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MARDI MATIN. 4 AVRIL.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Vincent & Co., aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane, grande vente à crédit de marchandises de printemps.

Par D. Morphy & Son, à l'angle des rues Notre Dame, Fulton et Front—avoine, son et foine.

L'attention du commerce est appelée à la grande vente à crédit de marchandises étrangères et américaines qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures, par Vincent & Co, 62 et 64 rue Douane.

Avoine, son, foin.—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

SPECTACLES.

Mardi 4 Avril.

Académie—Frou-Frou.
Variétés—Women of the day.

Une verte réponse à Kellogg à propos de Baton-Rouge.

Lettre de l'avocat de district Read.

Baton-Rouge, 29 mars 1876.

A Son Excellence Wm P. Kellogg, gouverneur de la Louisiane.

Monsieur: Votre lettre du 28 courant a été reçue ce matin. Il faut que vous ayez été dans une très grave erreur en supposant un instant que la Cour, le grand jury ou moi-même manquerions à prendre connaissance de toute violation de la loi qui ait pu avoir lieu dans cette paroisse et je regrette beaucoup que vous ayez jugé nécessaire d'indiquer, surtout par la voie de la presse, une ligne de conduite, alors que la loi m'indique si clairement mon devoir et que mon serment m'oblige à le remplir.

Voici plusieurs jours, une semaine au plus, que notre Cour de district est en session par suite d'une grave question qui s'est élevée sur le point de savoir si le terme a expiré—le cas étant actuellement soumis à la décision de la Cour Suprême. Il a été résolu que la Cour continuerait à siéger, la plupart des avocats étant de cet avis. Ceci en réponse au passage de votre lettre disant "l'existence d'un pareil état de choses à Baton-Rouge, pendant que la Cour de district est en session, &c.

Comme, cependant, vous avez jugé convenable de spécifier quelques-uns des griefs que vous désirez voir particulièrement examiner et au sujet desquels vous étiez évidemment mal informé, je ne puis faire mieux que de les prendre un à un pour y répondre comme il convient.

D'abord au sujet de "certaines personnes turbulentes s'étant liguées dans le but de déplacer les autorités civiles." je ne connais aucune personne de ce genre et n'ai pas entendu parler d'une telle coalition.

Dans deux ou trois occasions récemment il y a eu de grands meetings tenus en plein jour à la salle Pike, après avis public dans le but avoué et seulement dans le but autant que j'ai pu m'en assurer, de discuter ce qui était considéré comme des griefs publics et d'aviser aux moyens de les redresser. Les délibérations de ces meetings ont été caractérisées par un grand calme, mais naturellement avec cette sorte d'agitation contenue propre aux grandes réunions, et les orateurs ont tout particulièrement recommandé de s'abstenir de toute violence et de toutes mesures excessives.

Comme résultat du premier de ces meetings et conformément aux résolutions adoptées, le shérif, le collecteur des taxes et le juge de paroisse ont donné leurs démissions. Vous avez vous-même évidemment acquiescé à la convenance de cette détermination pour l'un au moins de ces fonctionnaires en reconnaissant la justesse de la demande faite pour qu'il se retirât par l'acceptation de la démission du shérif et la nomination de son successeur.

J'ai vu M. Leblanc, notre ancien shérif, et c'est avec surprise et pour la première fois par votre lettre qu'il entend dire qu'il a été chassé de sa paroisse natale. On n'a nullement entravé la liberté d'aller et de venir de ces fonctionnaires et ils en ont usé à leur plaisir. Le juge de paroisse et le collecteur de taxes ont même continué à remplir leurs fonctions.

Au moment du mass meeting le 21 courant, le collecteur de taxes et le juge de paroisse étaient tous deux ici, bien que j'aie appris que ce dernier avait fait des préparatifs pour quitter un endroit où il avait vu qu'il existait contre lui tant de mécontentement. Le meeting du 21 a répété les résolutions du premier meeting quant aux démissions du collecteur de taxes et du juge de paroisse, et par une mesure semblable à celle du mass meeting pour les écoles publiques, il a envoyé des comités auxquels ont été désignés pour leur communiquer les vues du meeting. Le juge de paroisse a résolu alors de renoncer à une lutte inégale, et l'a déclaré au comité, comme me l'assure un des membres, puis est parti le même jour pour la Nouvelle-Orléans.

Le collecteur de taxes n'a pu être trouvé et le meeting a résolu de prendre possession des objets appartenant à l'Etat dans son bureau, c'est ce qui a été fait paisiblement et tranquillement. Tels sont les faits.

Maintenant, monsieur, j'ai vainement cherché à trouver une loi qui ait été violée par aucun de ces meetings, car ce n'étaient pas des "assemblées illégales" mais des assemblées ouvertement dans l'intérêt de la paix et de l'ordre, et qui ont délibéré avec calme et dignité. Je n'ai pu après une investigation rigoureuse, trouver qu'aucun des fonctionnaires susnommés ait été l'objet d'une attaque ou d'une violence personnelle.

La prise de possession des livres du collecteur a été, bien entendu, irrégulière et il devrait y avoir des dispositions pour ce cas; mais il n'en existe pas à ma connaissance, dans notre législation.

Il ne m'appartiendrait peut-être pas, en ce moment, de commenter vos remarques sur les deux fonctionnaires—juge de paroisse et collecteur de taxes—mais si vous réfléchissez, vous verrez facilement comment des juges peuvent se conduire de façon à devenir intolérables pour une population, sans s'exposer à des poursuites criminelles; et les archives des Etats-Unis vous montreront que le collecteur de taxes n'a pas servi tout-à-fait d'une manière convenable comme collecteur de du revenu interne des Etats-Unis.

Je pense aussi, monsieur, que vous vous trompez quand vous dites que l'esprit de mécontentement contre les deux fonctionnaires susnommés provient du fait qu'ils sont républicains. Je suis sûr qu'il y a des républicains de cette paroisse qui rempliraient ces emplois avec honneur et à la satisfaction de la communauté. Quant à la couleur, le greffier de notre cour est un homme de couleur contre lequel je n'ai pas entendu de plainte et notre administrateur de finance, aussi un homme de couleur, est hautement respecté.

Le grand juri est en session (pour la première fois depuis que la question sur le terme de la Cour s'est élevée) et il continuera à faire une investigation complète sur toutes les violations de la loi (et il y en a de graves attribuées à des fonctionnaires et à d'autres) et cela sera fait d'autant plus efficacement que quelques-uns de nos meilleurs citoyens, blancs et noirs composent actuellement le grand juri de la paroisse.

En conclusion, que votre Excellence me permette de lui assurer que je remplirai mon devoir promptement et consciencieusement.

ALVAN E. READ,
Avocat de District du 5me District Judiciaire.

CONCERT AU BÉNÉFICE DE M. VAN HUFFLEN.—Un grand concert vocal et instrumental doit être offert au professeur Van Hufflen par ses élèves, avec le bienveillant concours de M. Livain, flutiste, et de M. Hayen, violoniste. Ce concert aura lieu le jeudi, 20 avril, dans la salle Grunewald. On peut dès à présent se procurer des billets dans les magasins de musique.

M. Van Hufflen, ancienne première basse de notre opéra, avait su conquérir, par sa belle voix et son talent de chanteur, toutes les sympathies du public. Depuis qu'il a quitté le théâtre pour l'enseignement, il a eu de nombreux élèves et il s'est acquis une réputation de professeur aussi consciencieux qu'habile.

Le concert, qui lui est offert par ses élèves, ne saurait manquer d'obtenir le concours empressé et bienveillant du public.

CLUB DRAMATIQUE LOUISIANAIS.—Les membres de ce club sont convoqués pour mercredi 5 du courant à 7 heures trois quarts, dans sa nouvelle salle, située au coin des rues Royale et Orléans. La séance sera d'importance comme assemblée trimestrielle et mensuelle à la fois, et les membres sont priés d'être exacts.

Opéra
Opéra
Opéra 29 avril
29 avril
29 avril Tirage d'or
3,580 lots Tirage d'or
$502,500 en or Tirage d'or Billets $50
Gros lot $100,000 Billets $50
Une chance sur six Billets $50
Qui ne risque rien n'a rien.

La dernière décision de la Cour de Circuit sur les dettes municipales.

Cette décision nous afflige parce qu'elle atteint la ville entière qui avait espéré que les procès, relatifs aux dettes municipales, qui avaient été portés devant une Cour des Etats-Unis, auraient pour résultat de soulager et non d'agraver sa situation. C'était bien, en effet, au moyen de la législation financière de 1852 que, par le droit strict, ce résultat pouvait être obtenu. La dernière décision a dépassé le but. Elle reconnait comme valides toutes les dettes, aussi bien celles que l'opinion publique condamnait que celles qu'elle protégeait. Par conséquent, si une pareille jurisprudence restait debout, la ville aurait à supporter les conséquences du plus infame régime de fraude et d'agiotage qui fut jamais. Il est fort à regretter pour tous que dans les motifs qu'il a donnés, le juge Woods ait abordé des questions qui ne lui étaient pas nécessairement soumises. Un magistrat, ce nous semble, doit éviter avec soin de décider des points sur lesquels son jugement n'est pas indispensable, surtout quand les parties intéressées ne sont pas représentées au procès. Une conduite inverse, pourrait, dans nombre de cas jeter l'incertitude et le trouble. Mais il y a remède à tout, et par de meilleures informations les jugements se corrigent. Nous ne croyons pas du tout que la ville épuisée et tant de fois trompée, doive rester à jamais écrasée sous le poids de la dette de l'agiotage.

Dans l'affaire Maenhaut le juge Woods a très correctement décidé que l'acte de 1852, en vertu duquel les Bons consolidés ont été émis, est *un contrat* et que les taxes collectées et déposées en Banque au crédit des coupons de ces obligations, devaient être appliquées au paiement de cet intérêt. La loi était tellement claire et les prétentions des demandeurs si bien fondées, qu'il eût été difficile, pour ne pas dire impossible, de soutenir le contraire. Dans l'affaire Ranger, le juge a également déclaré que les fonds déposés au crédit des coupons des Bons de chemins de fer, ne devaient point être distraits par la ville, qui a été enjointe en conséquence.

Le demandeur, dans le dernier procès, avait mis en jeu la validité des Bons émis depuis 1869 et avait demandé qu'il fût défendu à la ville d'appliquer à l'intérêt de ces obligations, les sommes disponibles, lesquelles devraient, selon lui, être plutôt employées à acquitter les dettes échues et exigibles comme la sienne. Le juge Woods ne lui reconnait pas ce droit pour plusieurs raisons, dont l'énonciation d'une seule eût parfaitement suffi. Il a refusé la demande pour une injonction, parceque, entre autres raisons, les détenteurs des Bons de chemin de fer, comme d'ailleurs, ceux des Bons Consolidés, se sont *endormis* sur leurs droits, alors qu'ils auraient dû avoir les yeux ouverts, et auraient pu empêcher, par des procédures légales, l'émission des obligations dont la validité est maintenant attaquée et qui ont passé à des tiers de *bonne foi*, qui sont autorisés à présumer que toutes les conditions précédentes, pour la légalité de ces Bons étaient remplies.

Le juge Woods déclare donc que les détenteurs des Bons primitifs se plaignent *trop tard; trop tard*, parce qu'ils ont acquiescé à l'émission des Bons attaqués en ne s'y opposant pas. Voilà la position bien nettement définie.

"Vous auriez dû, leur dit le juge, vous opposer, en temps opportun, à l'émission des Bons dont vous vous plaignez.

Vous ne l'avez pas fait. Vous avez permis cette émission. Ces bons ont passé à des tiers innocents.

Ces Bons, la ville les doit maintenant, et ils sont aussi obligatoires que les vôtres." Examinons:

D'abord, si l'acte de 1852 est un *contrat* en faveur des détenteurs des Bons consolidés, ces derniers n'avaient que les droits que ce contrat leur concédait *et rien de plus*.

Quels sont les droits accordés par ce contrat? Ils consistent uniquement dans la levée d'une taxe pour le paiement des intérêts et l'amortissement du capital de la dette. Voilà tout. Tant que la ville a payé ces intérêts et amorti la dette, les détenteurs n'avaient pas le droit de se plaindre. S'ils eussent réclamé, lors de la première émission des Bons attaqués, on leur eût répondu et cela avec raison. "De quoi vous mêlez-vous? N'êtes-vous pas payés de vos intérêts et vos Bons n'ont-ils pas été rachetés partiellement? Il est vrai qu'il est défendu à la ville d'émettre de nouveaux Bons sans le consentement des votants et sans avoir pourvu au mode de payement de ces Bons. De deux choses, l'une: ou ces Bons sont légalement émis, ou ils ne le sont pas. S'ils le sont, vous n'avez pas sujet de vous plaindre, s'ils ne le sont pas, ils ne sauraient vous nuire."

Ce qui est fait en violation d'une loi prohibitive, d'ordre public, surtout d'un contract solennel énoncé dans un statut, auquel le crédit de l'Etat et celui de la ville, se trouvent également engagés, est d'une nullité absolue et nul n'est admis à plaider *sa bonne foi* en pareille circonstance.

Cela est parfaitement vrai. Les détenteurs de Bons consolidés, n'avaient pas le droit de s'opposer à l'émission des Bons attaqués. La loi n'écoute la plainte d'un demandeur, que lorsqu'il réclame ce qui lui est dû, ou ce qui lui appartient. S'il ne lui est rien dû, ou si rien ne lui appartient, il n'a pas de cause d'action et il doit nécessairement être débouté.

Depuis quand est-il permis aux créanciers d'une corporation municipale ou d'un Etat, de prendre une attitude d'hostilité et de prévenir par une injonction, les actes de la municipalité, alors qu'ils sont autorisés par un acte législatif, quelqu'inconstitutionnel qu'il puisse être? depuis quand, de plus, l'inaction de semblables créanciers peut-elle être considérée comme une approbation qui donne validité à des actes, qu'une Législature elle-même n'aurait pu légaliser?

Le juge Woods n'aurait pas dû exprimer d'opinion sur cette question sans avoir entendu les détenteurs de Bons consolidés qui n'étaient pas parties au procès *Ranger*.

Mais, à supposer qu'on puisse opposer à ces Détenteurs, la fin de non recevoir d'*acquiescement*, qu'en résulte-t-il? simplement qu'ils ont permis à la ville de violer les restrictions de la section 37 de l'acte de 1852;—mais cette omission, cet acquiescement, ce consentement, si l'on veut, ne sauraient avoir et n'ont pas, pour effet, de mettre les Détenteurs des Bons, ainsi émis, en violation de cette loi, sur un pied d'égalité avec les Détenteurs des Bons consolidés car s'il en était ainsi, il s'en suivrait que les $650,000 dont l'acte de consolidation exige la collection annuelle, pourraient n'être pas appliqués exclusivement à l'intérêt et au rachat des Bons consolidés, ce qui est parfaitement absurde et d'ailleurs en conflit, avec ce qui a été déjà deux fois décidé par la Cour de Circuit.

Ces restrictions peuvent être considérées comme la clause, de non aliénation qui se trouve dans tous les actes hypothécaires, par laquelle, le débiteur, s'interdit d'emprunter et d'hypothéquer *au préjudice* de l'hypothèque d'abord consentie. Au cas cependant, où le débiteur hypothécaire, viendrait à ajouter une autre charge, grevant ce bien hypothéqué, cette charge ne saurait aucunement préjudicier à celle d'abord consentie et le premier créancier se trouverait, quand même, protégé et absorberait d'abord le produit du bien affecté.

Il en est de même de la restriction en faveur des consolidés. A supposer que les autres Bons soient valides, il est certain que le montant des taxes collectées par la ville doit d'abord être appliqué au paiement des coupons et des Bons consolidés.

Ce qu'il y a de vraiment lamentable, c'est que, sans qu'aucun détenteur des Bons attaqués, sans que la ville elle-même en ait allégué et soutenu la validité, la Cour de Circuit les déclare obligatoires pour la ville.

Cette décision parait bien erronée et pourrait avoir pour résultat, de faire échouer le Plan des Bons à prime, ce qui ne serait pas du tout un malheur, car les détenteurs de ces Bons véreux, qui étaient déjà presque disposés à accepter la conversion, pourront n'en pas vouloir aujourd'hui, puisqu'une Cour de justice déclare que ces obligations sont valides.

La conséquence en est qu'ils les garderont et attendront que quelqu'un fasse des procédures pour forcer le paiement des intérêts.

Il est clair que le bill des Bons à prime, qui donne lieu à tant d'objections, est inconstitutionnel en ce qu'il déclare, en violation d'actes, considérés comme des *contrats*, qu'il ne sera désormais imposé aucune taxe par la ville, pour faire face aux intérêts des Bons qui n'auront pas été échangés.

En somme, les Bons consolidés restent garantis de la même façon, tandis que par la décision du juge Woods, les obligations véreuses de la ville sont reconnues valables. La probabilité est donc que les choses n'en resteront pas là et que la ville a encore une perspective de soulagement.

VINS, EAUX-DE-VIE, CONSERVES.—MM. Bercier et DeSmet, rue de la Vieille-Levée No 43, annoncent, aujourd'hui, qu'ils viennent de recevoir par le navire "Alphonse et Marie," de Bordeaux, une grande consignation de vins rouges, de vins blancs des meilleurs crus, du Sauterne et du Château Dillon, entre autres, un assortiment de fruits à l'eau-de-vie, pruneaux, champignons, etc... Voyez l'annonce.

La plus grande loterie du monde
La plus grande loterie du monde
La plus grande loterie du monde
La plus grande loterie du monde
Plantez un penny, une livre poussera
Plantez un penny, une livre poussera
Tirage d'or 29 avril
Tirage d'or 29 avril
Tirage d'or 29 avril
Tirage d'or 29 avril.

Lois promulguées.

Les lois suivantes ont été promulguées dans le journal officiel:

Le 26 mars: Loi 51 donnant aux intervenants le droit de donner caution pour des propriétés séquestrées ou saisies.

Loi 52 rappelant la loi 74 de 1874 créant un bureau de commissaires pour l'examen des dettes de la paroisse Terrebonne.

Loi 53 incorporant la compagnie No 2, Protector Fire, de Thibodaux.

Loi 54, Résolution en faveur du rétablissement de la Monnaie à la Nouvelle-Orléans.

Loi 56, autorisant le gouverneur à nommer un maître de route dans la prairie entre la Nouvelle-Orléans et le détour des Anglais.

Loi 56, incorporant le Home Savings Bank de la Nlle-Orléans.

Loi 57 sur la ville de Monroe.

Loi 58 sur le 14e district judiciaire.

Loi 59, autorisant le juri de police de Jefferson à émettre des Bons pour liquider la dette de la paroisse.

Loi 17, pour régler les appels devant la Cour Suprême.

Le 26 mars: Loi No 60 sur le 5ème district judiciaire.

Loi 61 accordant des pensions aux vétérans de 1812-15.

Loi 61 sur le 9ème district judiciaire.

Loi No 63, Résolution interdisant au bureau des Levées de clôre le bayou Mack et autres cours d'eau allant de la rivière Rouge au lac Bistenau.

Loi No 64, amendant l'article 162 du code de procédure.

Loi No 65, amendant l'article 346 du code civil.

Le 21 mars: Loi No. 66, incorporant la ville d'Arcadia, paroisse Bienville.

Loi 67, amendant la section 3042 des Statuts révisés.

Loi 68, autorisant le Bureau de Santé à retenir et à désinfecter les navires et à leur permettre de passer au lieu de leur faire faire quarantaine.

Loi 70, sur le transfert des ordres en cas de récusation d'un juge.

Loi 71, sur l'administration du fonds Poydras, paroisse Pointe-Coupée.

Loi 69, incorporant la ville de Greenwood, paroisse Caddo.

Le 1er avril: Loi No 72, sur les reçus de presses à coton et entrepôts.

Loi 73, sur le pavage des rues à la Nlle-Orléans.

Le 2 avril: Loi No 74, sur une justice de paix additionnelle, paroisse Caddo.

Loi 75, sur trois justices de paix additionnelles, paroisse Rapides.

Loi 77, sur la congrégation Hebrew Zion, de Shreveport.

SÉANCE DU COMITÉ DÉMOCRATIQUE DE PAROISSE.—Le comité exécutif de paroisse du parti Démocratique et Conservateur, s'est réuni hier soir, rue des Magasins, sous la présidence de notre estimable concitoyen, M. P. Malochée.

Cette assemblée a eu lieu à la requête de cinq membres qui étaient d'avis que l'on procédât immédiatement à la réorganisation des clubs de ward pour commencer dès à présent la campagne électorale.

Nous avons dit tout d'abord, que nous étions d'opinion à croire qu'une pareille mesure était prématurée, parce que la masse des électeurs démocrates n'est pas encore prête à se mettre en mouvement, et que pour cette raison les politiciens de profession s'occuperaient seuls de la réorganisation des clubs et auraient par trop leurs coudées franches.

La majorité des membres présents à la séance du comité a été aussi de cet avis, et la résolution suivante a été adoptée par un vote de dix-sept contre sept:

Résolu, qu'il serait prématuré d'ordonner la réorganisation des clubs centraux de cette paroisse, avant que le Comité Central d'Etat ait pris aucune mesure en égard à l'époque à laquelle doit se réunir la Convention chargée de choisir les candidats.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

LA LIGUE NOIRE RESSUSCITÉE.

Une cinquantaine de nègres s'amusent à tirer des coups de pistolets sur des dames.

Les nègres vagabonds et fainéants qui infestent les faubourgs de la Nouvelle-Orléans et qui se réunissent le dimanche dans les bastringues avoisinant le Bassin, commencent à redevenir turbulents, comme au printemps de 1874. Ces malheureux, privés de tout sens moral, abrutis par l'abus des liqueurs fortes et par des excès de tous genres, sont facilement entraînés sur une pente fatale par les aventuriers et par les politiqueurs de bas étage qui se constituent leurs chefs.

Avant-hier après-midi, vers cinq heures, il y a eu, près du pont Magnolia, dans la partie supérieure du Bassin, une de ces scènes de désordre, qui excitent l'indignation des honnêtes gens et qui peuvent avoir des conséquences très graves, si elles se renouvellent pendant la campagne électorale.

Un nègre, du nom de Charles Whitney, en a été la cause directe. Ce personnage étant parfaitement ivre, a voulu prendre passage à bord du bateau-passeur de Mr Dillon, dans lequel il y avait cinq ou six dames avec leurs accompagnateurs.

Le batelier ayant refusé de le prendre, le nègre l'a injurié de la façon la plus grossière, et comme Dillon le repoussait de la main, pour l'empêcher de monter dans l'embarcation, l'ivrogne lui a donné un coup de poing entre les deux yeux, qui l'a étourdi momentanément, et il s'est enfui aussitôt.

Mr Dillon, se promettant plus tard la satisfaction de corriger le drôle comme il le méritait, a traversé le Bassin et a débarqué ses passagers sur le bord opposé.

En ce moment, Charles Whitney a paru sur le bord que venait de quitter le batelier, à la tête d'une cinquantaine de bandits nègres armés de pistolets, qui ont ouvert le feu sur les dames et les autres passagers.

Heureusement, personne n'a été blessé, quoique les nègres aient continué à tirer jusqu'à ce que les dames se fussent réfugiées au Magnolia House, non loin de là.

Le capitaine Gray et le sergent Slabouski, chacun à la tête d'une escouade de police, sont arrivés sur les lieux, un quart d'heure après cette scène; mais les bandits noirs avaient disparu.

Les métropolitains ont réussi, cependant, à arrêter les principaux chefs, Charles Whitney, Wm. Morton, Henry, Wm. Robinson et Wm. Sullivan.

Il est temps que l'on mette fin à de pareils outrages. Les malfaiteurs blancs et noirs, dont le nombre semble augmenter tous les jours, finiront par lasser la patience de la population saine de notre ville. Un exemple devient nécessaire pour enrayer le mal; mais, tant que Kellogg continuera à gracier les criminels les plus notoires, il ne faut pas espérer que l'audace des coquins diminuera.

LES EFFETS DE LA POLITIQUE RADICALE.

Un homme de couleur mortellement blessé à une élection de ward.

Décidément, les malheureux affranchis, que des aventuriers sans vergogne font mouvoir comme autant de polichinelles, en flattant leurs mauvaises passions, ont complètement perdu le sentiment du bien et du mal et courent aveuglément où un destin fatal les entraîne! Ces pauvres diables, exploités sans cesse par les carpet baggers, dont ils ne peuvent pas comprendre les desseins pervers, grisés par des promesses mensongères et prenant toujours la licence pour la liberté, en sont venus à se croire les maîtres absolus de l'Etat, les arbitres des destinées de la Louisiane.

Au début de chaque campagne électorale, excités par les conseils perfides et aussi par les boissons alcooliques que les candidats radicaux leur versent à profusion afin d'influencer leurs votes, ils deviennent turbulents, tapageurs, belliqueux, et commettent, en somme, tant d'abus, que lassant la patience de leurs adversaires politiques, ils se mettent dans le cas d'être châtiés sévèrement.

Il y a un peu d'élections de wards, où quelque nègre n'ait pas été tué ou blessé par un homme de sa propre race.

Si ces énergumènes, qui quittent la charrue et qui laissent les champs en friche pour s'occuper de politique, croient avoir trouvé le bonheur, il faut qu'ils s'en forment une idée bien extraordinaire.

Dans ces assemblées politiques et dans les rixes qui en sont la conséquence invariable, ils perdent du temps et l'argent qu'ils auraient pu acquérir en employant ce temps plus utilement; et que gagnent-ils en somme? Rien, car nous n'appelons pas gagner quelque chose, que de servir de marche-pieds vivants à quelque Kellogg et même à quelque Pinchback.

Enfin, il faut croire que ces pauvres diables obéissent à leur destinée; qu'ils sont irrévocablement perdus et qu'ils ne sauraient s'arrêter sur la voie qu'ils suivent si aveuglément.

Hier, pendant la journée, il y a eu une élection dans le neuvième ward pour les officiers d'un club radical noir.

Pendant la journée, tout s'est passé assez tranquillement, mais à la nuit et vers sept heures, plusieurs nègres voulant voter deux et même trois fois, selon l'habitude qu'on leur a fait contracter aux élections générales, on s'est opposé à ces pratiques, attendu qu'il s'agissait d'une affaire de famille, entre fidèles,

Une difficulté est survenue et le revolver a fait son œuvre.

Un homme de couleur, Isam Nicholls, candidat pour la place de président du club, a été mortellement blessé par un des juges d'élection, également de couleur, nommé Toby Washington.

Un officier de police a arrêté immédiatement ce Toby Washington, qui a été enfermé au poste de police du cinquième precinct, où notre reporter l'a visité, afin d'essayer d'obtenir de lui quelques détails.

Le prisonnier est âgé de vingt-quatre ans à peu près. Il est d'une couleur cuivrée et d'une taille moyenne mais bien prise. Il était très calme lorsque notre reporter l'a interrogé.

Voici sa déclaration;

"Mon nom est Toby Washington et j'ai été nommé juge de l'élection des officiers du club républicain de couleur du neuvième ward. J'ai été choisi par Isam Nicholls lui-même, comme un de ses amis, et pour veiller à ce qu'il n'y eût pas de fraudes commises. Il était candidat pour la présidence, contre J. W. Edwards et P. Pinson. Tout s'est bien passé jusqu'à sept heures du soir, heure à laquelle j'ai déclaré que le scrutin était clos et qu'il s'agissait de compter les votes. Le tumulte a éclaté aussitôt. Des membres voulaient voter deux fois, et tous s'efforçaient d'enfoncer la porte du *poll* pour arriver jusqu'à la boîte. J'ai résisté de mon mieux. Il y a plusieurs portes à la chambre dans laquelle je me trouvais. L'une d'elles a cédé enfin et plusieurs hommes se sont précipités pour prendre la boîte que je protégeais de mon corps.

L'un d'eux, nommé Jack Augustin, m'a donné un fort coup de poing sur la tête, qui m'a étourdi, et un autre, du nom de David Douglas, profitant de cela, a réussi à s'emparer de la boîte. Après une lutte, j'ai réussi à la lui arracher des mains. Saisissant alors mon pistolet, j'en ai pointé le canon dans la direction de la porte, en criant: Messieurs, reculez-vous! Comme j'étais très excité, mon doigt a pressé accidentellement la détente et le coup est parti.

La fumée m'a empêché de distinguer tout d'abord, mais bientôt après, j'ai appris que c'était mon ami Isam Nicholls qui avait reçu la balle. En le voyant tomber, j'ai jeté mon pistolet et je me suis rendu à un agent de police.

Je suis bien désolé de ce malheur, car Nicholls est un de mes bons amis et c'est lui qui m'avait choisi comme juge d'élection pour que ses intérêts ne fussent pas lésés."

Après avoir visité le prisonnier, notre reporter s'est dirigé vers la résidence du blessé, rue Désirée, entre Morales et Urquhart. Il a trouvé Nicholls à l'agonie et baissant rapidement.

Le docteur John Howe a été appelé à donner les premiers soins au pauvre diable, mais la médecine ne peut rien pour sauver Isam Nicholls. La balle a pénétré dans le côté gauche, entre la seconde et la troisième côte s'arrêtant au cartilage, produisant une hémorrhagie interne et la suffocation.

Une autre vendetta.

La maison sise rue de Chartres, No 251, entre St-Philippe et Ursulines, a été dimanche le théâtre d'une de ces scènes sanglantes, désignées sous le nom de vendetta, quand les acteurs sont Italiens, Siciliens ou Corses.

Un malheureux, du nom de Salvador Saccassan, a été assailli par deux hommes, qui l'ont laissé pour mort sur le carreau, avec un couteau enfoncé jusqu'à la garde dans l'œil gauche.

Immédiatement après cette tentative d'assassinat, toutes les boutiques du voisinage, occupées par des Siciliens, ont été fermées, et quand la police est arrivée et qu'elle a interrogé les voisins, personne ne savait rien de l'affaire et le silence le plus complet a été gardé.

La victime, cependant, contrairement à la coutume sicilienne, a donné tous les renseignements nécessaires au capitaine Lawler du 3ème precinct, pour le mettre sur la trace des assassins.

Salvador a raconté qu'il se trouvait au premier étage, lorsqu'entendant du bruit dans la grocerie, au rez-de-chaussée, il est descendu pour en savoir la cause.

Aussitôt, deux hommes,—qu'il a nommés,—se sont jetés sur lui et l'ont frappé à la tête avec un instrument contondant. Comprenant qu'on en voulait à sa vie, Salvador a essayé de gagner la porte de la rue pour s'enfuir; mais, avant qu'il en ait eu le temps, il a été saisi par derrière et un couteau planté dans son œil gauche.

Salvador est âgé de quarante deux ans à peu près et il est vendeur de volaille de son métier.

Il a été transporté à l'hôpital de Charité, après que le docteur J. Citarotto, qui avait été appelé pour lui donner les premiers soins, eut retiré, non sans peine, le couteau de la blessure.

L'état du pauvre diable est très critique, et on le disait mourant hier soir.

Prisonniers mis en liberté.

Hier, deux hommes d'origine italienne qui ont été arrêtés, accusés d'être impliqués dans la vendetta de dimanche; mais, ayant été conduits à la victime, Salvador, celui-ci a déclaré que ces hommes étaient innocents et on les a mis en liberté.

Jacob Hawkins rétabli.

Nous avons pu voir hier, sur son siège à la Cour dite Supérieure de District, M. Jacob Hawkins, le pseudo-juge déposé par les deux Chambres de la Législature pour cause d'incompétence, et cætera, et qui a été conservé par W. P. Kellogg.

Jacob Hawkins a été dangereusement malade et on le disait à toute extrémité; mais il est complètement rétabli maintenant et il a repris ses fonctions depuis hier.

Lynch cède le pas à Hawkins: c'est toujours une consolation.

L'affaire Flannagan et Schreiber.

Le Bureau des commissaires de police se donne le temps de la réflexion, car il ne s'est pas encore prononcé relativement à l'affaire des capitaines Flannagan et Schreiber.

On pense qu'il y aura une décision quelconque, vendredi prochain.

Le couteau.

Vers quatre heures, hier après midi, un homme de couleur, nommé Bill Hunter, a été trouvé dans une maison rue Bienville avec une blessure assez profonde.

On l'a interrogé à ce sujet, mais il s'est borné à répondre qu'il avait reçu un coup de couteau dimanche dans une querelle.

Accident.

Hier après-midi, à trois heures, un petit garçon, âgé de cinq ans, nommé E. Souble, a été renversé par un buggy, rue Royale, entre Douane et Canal et légèrement contusionné. La mère de l'enfant a refusé de faire d'accusation.

La croisade contre l'assesseur Urban.

Hier matin, une députation du dixième ward, où réside l'immortel Pinchback, est allée trouver le pseudo-gouverneur, pour lui demander de remplacer Urban, l'assesseur du quatrième district, par un certain John Kaiser.

W. P. Kellogg a bien reçu la députation selon son habitude; il a même promis tout ce qu'on voulait; mais on nous assure que c'est un M. Thompson qui aura la position d'Urban.

Arrestation.

L'agent Stolberger, conformément à un ordre du chef de police, a arrêté, avant-hier, un petit garçon, à l'encoignure des rues Dauphine et Toulouse, l'accusant de vendre ce journal immonde qui s'appelle le Chicago *Sporting News*.

Hôpital de Charité.

A une séance du Bureau des administrateurs de l'Hôpital de Charité, hier soir, les officiers suivants ont été élus:

J. D. Lichtenberger, secrétaire et trésorier.
Dr. A. W. Smyth, chirurgien.
Dr. G. W. Lewis, assistant chirurgien.
John Johnson, pharmacien et chimiste.
Aurick Johnson, premier commis.
John Ponder, chef ingénieur.

Chirurgiens visiteurs:

Warren Stone, M. D. — G. Devron, M. D.
M. Schuppert, M. D. — V. Grima, M. D.
J. T. Newman, M. D. — Hy. Smith, M. D.
Y. R. Le Monnier, M. D. — Edw. Harrison, M. D.

Médecins visiteurs:

Alexander Hart, M. D. — James Jones, M. D.
Joseph Holt, M. D. — Henry Bezou, M. D.
J. F. Given, M. D. — F. de Roaldes, M. D.
Robt. A. Bayley, M. D. — A. B. Miles, M. D.
H. A. Veazie, M. D. — R. Gruba, M. D.
W. H. Watkins, M. D. — Geo. K. Pratt, M. D.

Etudiants internes:

David Jamison, — J. P. Heath,
H. L. Metcalfe, — Chas. S. Mercier,
Jas P. Elmore, — Henry Steinau,
M. F. Grosart.

TEMPERATURE.—3 avril 1876.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Farenheit.	Centigrade.
6 du matin	65	18
Midi	80	27
3 P. M.	81	27
6 P. M.	75	24

Second tirage d'or
Second tirage d'or A L'OPÉRA
Second tirage d'or
Second tirage d'or
Quelqu'un doit gagner
Quelqu'un doit gagner
Gros lot $100,000
Gros lot $100,000
Gros lot $100,000
Gros lot $100,000

—66—

Miasmes rendus impuissants.—Le plus sûr moyen de rendre impuissantes les vapeurs miasmatiques qui produisent les frissons, la fièvre et d'autres désordres d'infection, est de fortifier le système contre elles avec cet infaillible préventif des fièvres périodiques, les "Hostetter's Stomach Bitters. L'opération remédiable des "Bitters" n'est pas moins certaine que leurs effets préventifs, et l'on peut y avoir pleine confiance quand il s'agit de combattre des cas de fièvre et de frissons qui résistent à la quinine et aux minéraux des pharmaciens. La dyspepsie, la constipation, les maladies bilieuses, les rhumatismes et la débilité générale, cèdent rapidement à leur influence tonique et régulative. C'est une bénédiction incalculable pour les personnes faibles et nerveuses des deux sexes, un excellent remède de famille et la meilleure sauvegarde que le voyageur ou l'émigrant peut emporter avec lui sous les climats malsains.

Décédé, le 3 avril, à 9 heures du matin, GABRIEL MORIÈRE FAZENDE, âgé de soixante-seize ans. Le corps est exposé chez son fils à l'encoignure des rues Napoléon Avenue et Jersey, 6me district. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu ce matin à 10 heures.

Décédé, samedi le 1er avril, à 9 heures et demie du matin, FERNAND PIERRE DE EGANA, âgé de quinze mois et vingt-six jours, enfant de Victor de Egana et de Leda Saulny.

Décédé hier matin, à 10 heures, ELIZA THEREZA MOULEDOUX, à l'âge de deux ans et quatre mois, fille de Jean Mouledoux et d'Enphénia G. Pollman. Les amis et connaissances de la famille sont invités à assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui 4 avril, à trois heures de l'après-midi. Le convoi partira de la résidence de ses parents, rue Ste-Anne, No 263.
De la part de son père et de sa mère.

NATTES. NATTES
A. Brousseau & Son.,
17.........Rue de CHARTRES..........17
Viennent de recevoir
200 pièces nattes de fantaisie, à nouveaux dessins et de qualité extra;
500 pièces nattes blanches et à carreaux, qu'ils offrent à des prix modérés,
EN GROS ET EN DÉTAIL.
2 avril—MarJeuSam

Bureaux du Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association, au No 19 de la rue du Camp.—Nlle-Orléans, 4 avril 1876. — Les membres de cette société sont informés de la mort de Margaret Blanch, décédée à la Nlle-Orléans; de la mort de M. Lazarde, décédé à la Nlle-Orléans, le 22 décembre 1875; de la mort de T. Barton, décédé à la Nlle-Orléans, le 9 janvier 1876. Ils sont requis de se présenter, sans autre avis, aux bureaux de la société, No 19 de la rue du Camp, et d'y payer $1 25 sur chacun de ces décès, d'ici au 10 mai 1876, à 4 heures de l'après-midi.
R. W. YOUNG, Secrétaire.
2avril—au 9avril

Club Dramatique Louisianais.—Séance Trimestrielle et Réunion mensuelle, MERCREDI 5 avril 1876, à 7 3/4 P. M., dans la nouvelle salle du club coin des rues Royale et Orléans. (entrée par la rue d'Orléans).
Affaires importantes!
La plus grande ponctualité est requise.
Par ordre de
A. L. TISSOT, Président. JULES L. BARJAC, Secrétaire.
4avril—2t

En débarquement de l'Alphonse et Marie, de Bordeaux:
550 Brques Vin FLOIRAC, CASTELFRANC, COUSSAN et autres bonnes marques.
10 Brques Vin Sauterne.
10 Caisses Sardines 1/2 et 1/4 boites.
10 Brques Vinaigre de Vin blanc.
50 1/2 " " "
150 Caisses " "
75 " Vin CHATEAU DILLON.
60 " Fruits à l'Eau de Vie.
15 " Pruneaux en bocaux.
10 " Champignons.
&c., &c., &c.
A vendre par
BERCIER & DESMET, No. 43 Vieille Levée, (Decatur.)
4avril—3t

Bureau du Louisiana Cotton Tie Co.—Les actionnaires ayant résolu d'augmenter le capital de la compagnie et de le porter à $175,000 par l'émission et la vente de 250 actions de $100, et une grande partie de ces actions ayant déjà été émise, des souscriptions au reste seront reçues, aux bureaux de la compagnie, No 196 de la rue Gravier, LUNDI et MARDI, 3 et 4 avril.
Il ne sera pas reçu de souscription à moins de cinq actions. La liste sera fermée dès qu'on aura souscrit au nombre nécessaire d'actions.
JOHN B. LAFITTE, Président.
Le "tie" et le "puller" appartenant à la compagnie sont exposés chez Mr C. S. Hunt, à côté du Cotton Exchange, et un modèle de la presse perfectionnée se trouve aux bureaux de la compagnie. 2avril—3t

Ligne "White Star" de steamers.
UNE des meilleures chambres à deux lits, réservée, sur le "Germanic," qui part de New York, le 20 mai.
A. H. MILLER & Co.
2avril— au No 35 de la rue Carondelet.

A la propagation de la langue française en Louisiane.

Semaine Littéraire de la Nlle-Orléans, composée de romans inédits.

J'ai l'honneur d'annoncer aux amis de la langue française que je vais m'occuper de la création de la SEMAINE LITTÉRAIRE, dont il a déjà paru, et les ouvrages qui la composeront seront dignes d'être accueillis dans toutes les familles. Elle offrira, pour premier roman:

Les Filles de Monte Christo.

Ce sera, en même temps, un ouvrage nouveau, —une continuation de celui dont je prends en partie le titre,—et la fin de plusieurs personnages qu'a laissés en suspens le célèbre conteur qui n'est plus...

Je vais recueillir, en personne, des abonnements de six mois, et, dès que j'en aurai réuni un nombre raisonnable, je commencerai ma publication.
2 avril—1m Dr. C. TESTUT.

PAUL SAUVÉ,
MARCHAND DE
FOURNITURES DE BUREAUX
EN GROS ET EN DÉTAIL,
IMPRESSIONS, RELIURES, &c., &c.
Il exécute soigneusement, promptement et à bon marché le travail qui lui est confié
No 27 du COMMERCIAL ALLEY, Nouvelle-Orléans.
FRANK D. OGDEN. LOPEZ SAUVÉ.
2avril—1m

Andr: Muller's Lager Beer.
200 barils de cette célèbre marque de bière de Brême de 1ère qualité et en parfaite condition.
Champagne Rœderer.
100 caisses de ce Champagne reçu directement des caves de Mr Louis Rœderer à Reims.
Champignons, Huile, Macaroni.
50 caisses Fromage Tête de Maure,
25 " Petits Pois extra fins,
50 barils Ale de Bass & Co.
500 caisses Macaroni et Vermicelle d'Italie,
200 quart et demi caisses do do
200 livres Champignons secs.
20 barillets de 50 livres Olives Verdales,
100 paniers Huile Plagniol,
50 " " A. Puget,
200 douz. Gelatine de Cox en paquets de 2 doz.
Jambons Westphalie, — Morue Extra,
Jambons d'York, — Langues de Morue,
Bacon d'Irlande — Gros Harengs fumés,
Saucisson de Lyon, — Saumon fumé,
" de Bologne, — Fromage de Brie
" de Brunswick, — " Roquefort,
Anchois à l'huile, — " Neufchâtel.
En débarquement et à vendre par
J. B. SOLARI & SONS,
2avril—3t 45 rue Royale et 75 rue du Camp.

Avis spécial aux Dames.
A partir du 3 avril, 3 jours de vente seulement, Lundi, Mardi et Mercredi, pour clôture de vente,
Diverses marchandises noires, telles que Soieries, Grenadines, Alpacas, etc., seront vendues à n'importe quel prix.
122 RUE DU CANAL.
Hoffmann Marks & Co, Encanteurs.
2 av—3t—PP

Taxes et Licences de 1876.
Département des Finances.
Hôtel de Ville, Nouvelle-Orléans, 2 avril 1876.
ON dresse, en ce moment, la liste des contribuables délinquants; elle sera publiée, le 15 du courant, dans le journal officiel.
Les retardataires peuvent, jusqu'à cette date-là, s'acquitter sans frais.
EDWD. PILSBURY, Administrateur des Finances.
2 avril—6t

Gages. Gages. Gages.
JE prie respectueusement les personnes qui auraient quelques dépôts chez le soussigné, ou dont les intérêts seraient arriérés, d'avoir à régler d'ici au 10 courant.
Tout article forfait sera vendu invariablement à l'encan.
P. S.—Les ventes commenceront positivement le 10 courant et jours suivants au coin Conti et Bourbon. J. ANGLADE.
2avril—

Avis Important.
A. BONNET
65.........RUE ROYALE..........65
FAIT savoir à ses clients et au public, que pour cause de changement d'affaires il vendra tout son stock de BIJOUTERIE au-dessous du prix coûtant.
Les montures de diamants et les réparations de bijoux et de montres seront faites à prix réduit.
Il entend remercier ses clients en leur offrant à chacun un bargain.
13 mars—1 m.

Aviso.

La junta directiva para la celebracion de la reciente Paz de España, tiene el honor de participar á los españoles residentes en esta ciudad, y á los que simpatisen, con el objeto de la proyectada fiesta civica, y quieran contribuir á la suscricion de fondos, para llevarla á efecto; que ha acordado abrir listas de ella en los siguientes puntos:

Esquina de Gravier y Dryades, Cafe del Señor D. Tomás Jordá.
Chartres No 203, Botica del Señor José Lladó.
Campos Eliseos Nos 147 y 149, Manufactura de Licores de Honrique Pretus y Ca.

entendiendose, que son á mas de los libros que con ese fin, tienen las comisiones nombradas para los cuatro Distritos.

Nueva Orleans, Marzo 30 de 1876.
SALVADOR FERNANDEZ, presid'te,
J. GARCIA DE LEON, vice presid'te,
JOSÉ LLADO, tesorero,
JOSÉ ALEIX, secretario. 31mars—4t

randes Attractions
—DANS LES—
MARCHANDISES SÈCHES
CHEZ
DANZIGER.
No 203 de la rue du Canal, 203
entre Bourgogne et Remparts,
—ET—
Nos 228 et 230 de la rue Royale,
coin St-Philippe.

Nous exposerons, en vente, LUNDI, un stock extraordinairement grand, D'ETOFFES A ROBES DE PRINTEMPS, que nous déballons en ce moment, et qui se compose des qualités les plus fines, des qualités moyennes et des qualités inférieures—y compris
1 caisse GRENADINE TUSSORE, à 10 cents la yarde, valant 20 cents.
5 caisses GRENADINES JAPONAISES à 12 1-2 cents, valant 25 cents.
1 caisse GRENADINES en couleur, unies, à fleurs en soie, à 15 cents, valant 35 cents.
1 caisse GRENADINE à carreaux, à 15 cents valant 25 cents.
1 caisse ETOFFES A ROBES, assorties, à 15 cents, derniers genres et couleurs.
1 caisse GRENADINES à carreau, couleurs et dessins très nouveaux, venant d'arriver, à seulement 30 cents la yarde.
2 caisses GRENADINES, mozambiques, poils de chèvre, riches, alpacas, &c., &c.
ETOFFES de PREMIER choix, nuances nouvelles, à des prix variant de 25 à 50 cents.
10 pièces GRENADINES blanches, à raies satin, à 50 ... nt 75 c.
1 caisse ... CAS de printemps, nuances nouvelles ... ment 25 c.
... ACHEMIRE de printemps, nuances no..., à seulement 30 c.
Parmi ces ETOFFES à robes, il y a de l'écru, couleur crême et autres nuances nouvelles.
1 caisse MOHAIRS du centenaire, spécialement pour les voyages, à 25 c.
5 caisses BATISTES, imprimés, à 10 et 12 1/2 c.
10 caisses " " choix, de 15 à 35 c
—ET—
Une vaste assortiment D'AUTRES ETOFFES à robes.
Un grand assortiment de Soieries noires, unies, couleur et fantaisie.
ETOFFES A ROBES de deuil, toute espèce.
—EGALEMENT—
Un STOCK COMPLET de tout ce qu'exige la toilette d'une dame en deuil.
GRENADINES NOIRES, à 50 cts, valant 65 cts.
GRENADINES NOIRES, des qualités les plus fines.
De Plus
DENTELLES couleur crême et écrues, à 10 cts la yarde et au-dessus
—AUSSI—
ENTREDEUX pour appareiller.
GUIPURE, couleur crême et écru pour dessus de jupes, à $1 et au-dessus la yarde.
GUIPURE et couleur crême et écru pour voiles, à 25 cts et au-dessus, la yarde.
CRAVATES dentelle, couleur crême et écru à 12 1/2 cts et au-dessus.
PARASOLS à dais, dernière nouveauté de Paris. Un choix de PARASOLS et de demi-PARAPLUIES—le plus grand qu'il y ait à la Nouvelle-Orléans—manches élégants, de 60 cts et au-dessus.
Une
GRANDE EXPOSITION d'Entredeux Brodés, achetés à une grande vente de faillite, à 4 cts et au-dessus, valant quatre fois de plus.
10 caisses PIQUES BLANCS, à 10 cts et au-dessus la yarde.
1 caisse PIQUES BLANCS à cotes, à 15 cts, valant 35 cts.
—Et—
Toute espèce D'ETOFFES DE BLANC, telles que:
NANSOUS unis, Nansous à carreaux, Nansous à raies, Victoria Lawn, Victoria Lawns, à raies, Bishop Lawn, Mull-Mulls, Mousseline Suisse blanche, Organdis blancs,
NANSOU DE L'INDE, Jaconat Percale.
MOUSSELINE SUISSE mouchetée, Brillantine, Tarlatanes, &c., &c., &c.
Grand Bargains
—En—
TOILES à Chemises, Toiles à Draps, Toiles à Caleçons, Toiles à Taies d'oreillers, Essuie-mains Damas Table, Toiles Diaper, Dentelle Nottingham pour Rideaux Dentelle Nottingham, Bobinets à Moustiquaires, Devants de Chemises, Quilts en Piqué, Serviettes, Damas rouges, Linge de peau pour dames et pour messieurs, Alpacas noirs, Moiraïs noire, Articles de ménage, Broderies, Eventails, Dentelles véritables et imitation, Rubans gros grain pour ceintures et garnitures, Bonneterie, Gants de peau de chevreau, Gants fil de Lisle, Cols fil, Manchettes fil, Ceintures de dames, toute espèce d'articles de fantaisie, notions, Gingas fil, Casimirs, &c., &c., &c.
Un ASSORTIMENT DE MARCHANDISES DE FONDS et d'habitations, le plus grand qui ait jamais été offert sur le marché de la Nouvelle-Orléans et qui se compose, entre autres articles, de:
30 caisses MEILLEURES INDIENNES SPRAGUE, à 5 cts la yarde.
20 caisses COTONS BLANCS, à 5 cts et au-dessus la yarde, jusqu'aux New York Mills.
25 balles COTON ECRU, à 5 cts et au-dessus la yarde, comprenant toutes les premières fabriques, coutils à grandes raies, jeans du Kentucky, cotonnades, denims, coutils à matelas, Osnaburgs à carreaux et à raies, Lowels, cotons croisés, jeans à corsets, doublures, coton blanc et coton écru à draps, &c., &c., &c.
Toutes nos marchandises sont offertes à des prix qui défient la concurrence, et sont marquées en chiffres connus, exclusivement d'après le système de prix fixes.
Les commis sont polis et attentifs. Nous demandons respectueusement un examen et une comparaison.
DANZIGER,
203 de la rue du Canal, entre Bourgogne et Remparts
—ET—
228 et 230 de la rue Royale coin St-Philippe.

NATTES! NATTES!
200 pièces NATTES à carreaux blancs, rouges et fantaisie, reçues en consignation et à vendre sans égard aux prix coûtants; faute de place pour les garder. 2 avril—

Lisez --- Aux Dames --- Lisez.
Venant d'être reçu—DEUX MILLE CAISSES de PAPETERIES des derniers genres, à des prix variant de 20 cents à $1,50 la boîte. Choix dans différentes espèces et envois, constamment, d'articles de ce genre.
Messieurs, attention!
Le stock le plus grand et le plus varié de livres en blanc et de fournitures de bureaux, aux plus bas prix,
Au quartier général de fournitures de bureaux,
Nos 110 et 112 de la rue du Camp,
Robt. J. Harp,
26mars—1m AGENT,

Demande.
D'UN magasin ou d'un entrepôt, situé entre les rues Julie et Bienville, pas plus loin que la rue des Magasins, et ayant huit mille pieds carrés au rez-de-chaussée. S'adresser à HENRY OTIS.
2 avril—3t No 112 de la rue des Magasins

Jardinier.
LE soussigné, jardinier-fleuriste-pépiniériste, venant d'arriver de France, désirerait trouver à s'employer en cette qualité soit dans une maison particulière ou sous les ordres d'un maître-jardinier. Il s'entend aussi à soigner les chevaux et les vaches, S'adresser à la pension française rue Dumaine No 10.
Il ira à la campagne si on le désire.
30mars—6t CLÉMENT GUERIN.

Ayant acheté l'intérêt de MM. John H. Keep et Chas. Gallwey dans la maison Keep, Gallwey & Co., je continuerai le commerce de quincaillerie en mon nom,
CHAS. D. LALLANDE.
Nlle-Orléans, 29 mars 1876. 1eravril—6t

Chaîne perdue.
PERDU, hier matin, en passant par les rues Dumaine, Villeré, la rue Marché Tremé, Orléans, Claiborne, Ste. Anne et Derbigny à Dumaine une CHAINE en or avec médaillon, clé et médailles. Quiconque la rapportera à la Pharmacie coin Dumaine et Derbigny, recevra une récompense libérale. 27 mars—

Liquidation positive
—CHEZ—
B. SEMBRE,
Coin St-Louis et Royale.
DÉSIRANT me retirer de ce genre d'affaires, j'offre à partir d'aujourd'hui tout mon stock de marchandises françaises à prix excessivement réduits.
Articles pour hommes.
Un assortiment nouvellement reçu de Chemises de Paris dans tous les genres, blanches, percale couleur, Oxford, haute fantaisie, avec et sans cols.
Un bon lot de chemises Charvet exceptionnellement bon marché
200 douz. cols droits français valant $4 à $2.
Caleçons toile et coton croisé.
Gilets de peau gaze et mérinos.
Cravates nouveauté, foulards de Lyon.
Chaussettes, mouchoirs, cannes, parapluies.
Brosses, parfumerie, etc., etc.
Articles pour dames.
Mercerie, bijouterie jais, éventails, guipure.
En-tout-cas, ombrelles, écharpes dentelle.
Gants de toutes sortes, bas pour femmes et fillettes.
Grande variété de voitures, pour Enfants vendues à prix coûtants. Jouets, Poupées.
NOTA—J'engage vivement les personnes désireuses d'acheter de la bonne marchandise à venir s'assurer de la modicité de mes prix. Elles trouveront en outre une grande quantité d'articles trop longs à énumérer ici.
31mars—1m DMJ

MAISON J. GALINIER
53, RUE ROYALE, COIN BIENVILLE.
AUJOURD'HUI MERCERDI, 29 MARS ET LES JOURS SUIVANTS,
OUVERTURE
Des Marchandises de Printemps et d'Été.
GRAND assortiment de tout ce que Paris offre de nouveau en modes,
Grand choix de Chapeaux modèles achetés à Paris chez les marchandes de modes qui ont acquis la plus grande renommée,
Telles que: Mmes VIROT HOFFEL,—ESTER HOCQUET, MAGNIE, LEONIE LECHEVALIER, JULIE MARTIN, VALERIE GRAUX MOULRON BEAUVAL—LEONTINE LEGENDRE, ETC., ETC., ETC.
Mme GALINIER n'a rien négligé pour satisfaire sa clientèle et elle prie toutes les dames de vouloir bien l'honorer de leur visite.
29 mars—1m. DMJ.

Encan! Encan!!
D'Articles de Printemps et d'Eté
Dernière semaine d'encan au magasin de
MARCHANDISES SECHES,
coin Royale et Ste-Anne.
NOUS prions les dames de ne pas manquer d'assister à cette vente qui sera la dernière de la saison.
N. B.—Ventes à l'amiable avant et après l'encan. 2 avril—3t

NERVOUS EXHAUSTION.—(Epuisement nerveux)—Essai comprenant une série de lectures faites au Musée d'Anatomie de Kahn, à New-York, sur la cause et la guérison du déclin prématuré, indiquant comment on peut, infailliblement, recouvrer la santé, présentant, clairement, les obstacles au mariage, donnant le traitement de la faiblesse du corps et de celle qui provient des nerfs. L'ouvrage est le fruit de vingt ans d'expérience. Prix, 25 cents. S'adresser à l'auteur, le Dr L. J. KAHN, dont le cabinet et la résidence sont au No 51 East 10th street, New York. 1avril—6m

Avis d'élection.—L'élection annuelle de président, de vice-président et de treize directeurs du département louisianais du Life Association of America, aura lieu, aux bureaux du département, No 189 de la rue Gravier, le LUNDI, 10 Avril 1876, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après midi. SAML. FLOWER,
28mars au 10 avril. Secrétaire.

Bureaux de la Compagnie de Gaz de la Nlle-Orléans.—10 mars 1876.—Un dividende final de cinq piastres par action sera payé aux porteurs des anciennes actions de cette compagnie, à dater du LUNDI, 3 avril, comme liquidation en plein du reste de l'actif transféré à la compagnie consolidée.
Les livres de transfert seront fermés le 27 mars aux transferts d'anciennes actions, et à dater du 3 avril il ne sera pas fait de distinction, dans les transferts, entre les nouvelles et les anciennes actions.
Par ordre des Directeurs,
10 mars—1m VOR. VALLOIS, Secrétaire.

AVIS—New Orleans Credit Foncier Association, au No 46 de la rue Decatur.—Conformément à une résolution des directeurs, adoptée à la séance du 1er mars 1876, une assemblée générale, des actionnaires de cette société aura lieu, aux bureaux de la société, à la Nouvelle-Orléans, au No 46 de la rue Decatur, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi du 3 avril 1876, à l'effet de voter sur un amendement à la Charte de la société, conformément à l'article X de la Charte. A. SAULET,
3 mars—30t Secrétaire.

Avis spécial.
Aux personnes qui doivent des taxes de desséchement.
LE soussigné paie les assessments de desséchement à un ESCOMPTE libéral.
Adressez-vous à lui sans retard afin d'éviter les frais.
JAMES B. GUTHRIE, agent pour le paiement des taxes de desséchement, au No 192 de la rue Gravier.
12 mars—6m

Entrepôt de tapis et de toiles cirées
ELKIN & CO.,
168.........RUE DU CANAL.........16
REÇOIVENT, en ce moment, de nouveaux genres de
TAPIS VELOURS ET BRUXELLES,
TAPIS TROIS PLIS ET INGRAIN,
TOILES CIREES,
NATTES COCO ET ROTIN,
STORES ET CORNICHES,
ETOFFES A RIDEAUX — TERRYS, REPS, BROCHÉ.
A un bon marché extrême, au comptant.
15oct—6m

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 3 AVRIL — CLASSE No 79.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me	15me
34	47	1	58	50	73	75	23	42	38	67	33	—	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage, nous apposons notre signature Ce 3 Avril 1876
H. PERALTA, ADAM GIFFEN, Commissaires.
Méfiez-vous des fausses Loteries.

C. E. Girardey,
CALENDRIER DES VENTES, A L'ENCAN DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, ACTIONS, &c.,
Qui doivent avoir lieu à la Bourse d'Encan St-Charles.

Samedi 8 avril—Le magasin et demeure, en briques et à trois étages, formant l'angle N. O. des rues Vieille-Levée et Quartier. Le cottage en bois, double et bas, en face de la Place Washington, dans la rue des Français, entre les rues Royale et Dauphine. 3 terrains de choix, pour bâtir, dans la rue Baronne, entre les rues Jackson et Joséphine. Le magnifique magasin et demeure, dans la rue Prytanée, formant les angles des rues Prytanée, Pleasants et Toledano.
Ce placement de choix, la rangée de six magasins en briques et à étage, formant l'angle des rues Union et Baronne. Le magasin et les demeures en bois, bas et doubles, formant l'angle des rues Lafayette et Howard. Trois cottages en bois bâtis récemment, dans la rue Constance, entre les rues Aline et Foucher.
Les magasins bas en briques, Nos 258 et 266 de la rue Tchoupitoulas, entre les rues Delord et Calliope.
La maison en bois et à étage No 116 de la rue Magnolia, entre les rues Lafayette et Perdido
Le magasin en briques, No 631 de la rue des Magasins, entre Jackson et Joséphine. Les deux jolis cottages doubles, bâtis dernièrement, Nos 125 et 127 de la rue Philippa, entre Constance et Laurel.
Le joli cottage en bois, No 175 de la rue Laurel, entre Première et Seconde.

Samedi 15 Avril.—Le magasin de groceries, en briques et à étage, et le cottage en bois, formant l'angle N. O. des rues Religieuses et Celeste. La maison basse, en bois, No. 198 de la rue Laurel, entre 2e et 3e. La maison en briques et à étage No 37 de la rue des Remparts, entre Douane et Bienville. Les deux magasins et demeures en briques et à étage et les vacants, faisant face à la rue Tchoupitoulas, près le marché Ste-Marie, Nos 200 et 246 de la rue Tchoupitoulas, l'admirable résidence avec grand jardin, dans la rue de l'Esplanade, entre les rues Rampart et Prieur.
La maison en briques, double et à étage, formant l'angle S. O. des rues St-Louis et Villeré, le cottage double, en bois, à côté, dans la rue Villeré.

Samedi 22 Avril.—Pour la succession Cyprien Dufour, un joli cottage en bois à l'angle des rues Derbigny et Kerlerec; deux maisons basses et à étage, faisant face à la rue Derbigny, après le coin de la rue Kerlerec.
Pour la succession W. C. Budd, un lot dans le 6e district, compris entre l'Avenue Peters, des rues Perrier, Plaquemines et Octavie.
Pour clore la succession de P. A. Giraud—l'entrepôt de prix connu sous le nom de "Uncle Sam" et trois terrains juste au dessus, formant l'angle N. O. des rues Nlle-Levée et Julia.
Deux grands terrains dans la rue Tchoupitoulas, entre Jackson et Joséphine, en face du débarcadère des steamers allemands.
La jolie maison en briques et à étage, No 71 de la rue Conti, entre Royale et Bourbon.
Pour les conditions et plus de détails, voir les annonces officielles et descriptives, ainsi que les plans, aux bureaux de C. E. GIRARDEY, No 21 de la rue du Camp.

BOUSQUET & POUPART,
95 & 97 - - - RUE ROYALE - - - 95 & 97
Près St-Louis,
VINS FINS
De la grande maison de J. FRESCHE, Bordeaux.
GRAND CHOIX VARIÉ DE VINS FINS EN CAISSES.
Leoville, No 65, Margaux, No 25, Sauterne, No 12, — St. Emilion, No 25, Margaux, No 45, Haut Sauterne, No 10. — St-Julien, No 55, Margaux, No 15, Pontet Canet, No 20 — St. Estephe, No 15, Bommes, No 12,
DIRECT FROM THE CASTLE. CHATEAUX MARGAUX. CHATEAU LAFITE, CHATEAU YQUEM, LATOUR BLANCHE,
Champagne—LOUIS ROEDERER.
AUSSI—Un grand choix varié de VINS FINS EN BARRIQUES.
Montferrand, No 30, Sauterne, No 10, Margaux, No 65, — St Julien, No 15, Cote de Bourg, No ..., Margaux, No 45, — Cote de Fronsac, No 55, Bommes, No 12, St. Emilion, No 25.
—ET—
LIQUEURS SUPERFINES,
VENANT D'EUROPE REÇUES.
EAU-DE-VIE de DANTZIC, MARIE BRIZARD & ROGER,
MARASQUIN, do do do
ANISETTE, do do do
ABSINTHE, d'EDOUARD PERNOD à COUVET,
BERG-KIRSHWASSER, do do do
VERMOUTH, NOILLY, PRAT & CO.,
MUSCAT de FRONTIGNAN, do do do
PUNSCH DE SUÈDE,
GUIGNOLET direct, COINTREAU FRÈRES à ANGERS,
COGNACS FINE CHAMPAGNE, J. SERVAT,
BOURBON, TRÈS VIEUX ET BON.
HUILE D'OLIVE, PLAGNIOL,
SARDINES, ETC., ETC.
A Vendre par BOUSQUET & POUPART,
1avril—3t 95 & 97 Rue Royale près St-Louis.

CHEMISES FRANÇAISES.
CHEMISES TOUT TOILE—SANS COLS ET AVEC COLS.
CHEMISES DEVANT TOILE SANS COLS ET AVEC COLS.
CHEMISES PERCALE COULEURS—HAUTE NOUVEAUTÉ.
ASSORTIMENT COMPLET
DE TOUS GENRES—DE TOUS PRIX—DE TOUTES GRANDEURS.
A vendre, par
T. MOREAU,
Coin Royale & Toulouse.
26 mars—1m

WM. H. SHEPARD.
AGENT GÉNÉRAL AU SUD
POUR LA VENTE DE LA
Poudre-levain SUCRE AU LIMON, EXTRAITS PARFUMANTS, Parfumerie &c., DU Dr. PRICE.
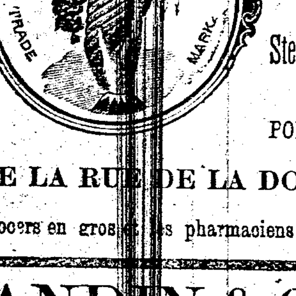

POUDRE-LEVAIN DE Steele & Price, POIDS PLEIN,
AU No 58 DE LA RUE DE LA DOUANE.
A vendre par les grocers en gros et les pharmaciens en général.
12fév—4m

J. MANDIN & Cie.,
NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
57 rue Decatur - - - Nouvelle-Orléans,
SEULS AGENTS DU
GRAND VIN DE CHAMPAGNE
EUGÈNE CLICQUOT
Un vin depuis longtemps le favori des connaisseurs et des viveurs, garanti véritable, d'un mousseux et d'une saveur sans égaux.
—ET DES VINS DE—
Chateau Bellevue de P. Salla Fils,
Chateau de France de P. Bruyère.
Graves d'Ambarès, Lucios Frères. &c. &c.
1 janv—1an

FINE WINES, COGNAC, FINE CHAMPAGNE,
SEIGNOURET FRÈRES — TRADE F.S. MARK — BORDEAUX
COGNAC. OLIVE OIL, HUILE D'OLIVE VIERGE,
Chateau Dillon, Chât. Talbot, Chât. Terrefort, Margaux, Lafite, Léoville, Larose, St-Julien, Fleirac, Blanquefort, Chât. Yquem, Latour Blanche, Haut Sauternes, Sommes, Barsac, Graves, etc., etc.
BERCIER & DE SMET, Sole Agents, 43 Decatur St.
Also at Agents' prices, at the Importers A. Lanata,—Schmidt & Ziegler,—Smith Bros & Co,—E. J. Hart & Co.,—Clark & Meader,—Ernest C. Villeré,—The H. Handy & Co.
24 oct—1 an

A. W. MOFFETT,
Marchand de bois servant à la construction de navires, bateaux à vapeur, charrettes et maisons.
ON TROUVERA CONSTAMMENT CHEZ LUI:
BOIS DE CHÊNE, FRÊNE, HICKORY, PEUPLIER, NOYER, CÈDRE, PIN JAUNE ET PIN BLANC, CYPRÈS, PLANCHES A PLANCHERS, A PLAFONDS, PLANCHES A ETAGÈRES, LATTES, BARDEAUX EN CYPRE; FORMES DE CHASSIS, JALOUSIES, LA MAISON SE CHARGE DE SCIER, SUR COMMANDE: JANTES, FLECHES DE CHARRETTES, ETC., ETC.
Chantier et Moulin, sur la Levée, au-dessus de la rue Cressman, à un ilet au-dessous de la rue du Canal.
26 déc—1anD.M.J.

H. J. RIVET,
PHARMACIEN DROGUISTE,
SUCCESSEUR DE
E. MONTEUSE & CO.,
a constamment en magasin un assortiment complet de DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, ARTICLES DE TEINTURERIE, PARFUMERIE, BANDAGES, MÉDICAMENTS PATENTÉS, Français ...
Les meilleurs SIROPS sont livrés au public avec du SODA WATER glacé, aussi, EAUX DE VICHY et de BETHESDA glacées.
Le plus grand soin est donné à l'exécution des formules de MM. les médecins.
Agent pour le TEXAS COTTON WORM DESTROYER.
Dépôt central des célèbres BITTERS DE A. A. PEYCHAUD,
58 RUE DE CHARTRES,
COIN BIENVILLE,
NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.
18mai—1an

LHOTE & CO.,
CHANTIER de BOIS du VIEUX BASSIN et FABRIQUE de CHASSIS, JALOUSIES et PORTES.
PLANCHES à planchéier, à plafonner, à étagères, à abriter, en noyer, en acajou et peuplier, constamment à vendre.
L'établissement tourne, rabotte et scie en tous genres, sur commande.
Les ordres y sont promptement exécutés.
Bureau, à l'angle des rues TOULOUSE et FRANKLIN, Nouvelle-Orléans.
Boîte 936 du Bureau de Poste. 11 nov—1an

H. CLOSTERMANN & BAYLE
IMPORTATEURS DE MARCHANDISES
FRANÇAISES, ANGLAISES ET ALLEMANDES
48, RUE DE CHARTRES, Entre BIENVILLE & DOUANE.
LA maison la plus ancienne dans cette branche d'affaires. Son crédit et sa réputation en ces aux Etats-Unis la mettent à même de défier toute concurrence loyale. Un des associés établi en Europe, s'occupe exclusivement des achats de la maison. 11 août—1a

Salle de Billard
VARIÉTÉS.
Au coin des rues Canal et Dauphine.
HUIT des BILLARDS genre Bevel, de H. W. Collender.
—PRIX—
Le jour, 30 Cts. La nuit, 60 Cts.
LOUIS ABRAMS, Prop.
NOTA—Un excellent billard à vendre à un prix modéré. 10mars—1m

G. SCIACCALUGA,
Marchand de groceries, fournitures de navires, &c., a transféré son magasin aux Nos. 157 et 159 de la rue Vieille-Levée, entre les rues Jefferson et St-Pierre, Nlle-Orléans.
...v—3m.

Le Docteur Ferrière
ENTREPREND, avec succès, la guérison de toutes les maladies chroniques. 214, rue Rampart, entre Baronne et Carondelet. Consultations de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
...—1an.